



**SÉANCE
SPÉCIALE
31 OCT. 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 31 OCTOBRE 2023, À 22 H 10**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Mesdames et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne, Sylvain Hainault et Nathalie Simard.

Monsieur François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent à cette assemblée.

Conformément à la loi, les membres du conseil municipal ont reçu une copie de l'ordre de jour dans les délais prescrits et renoncent à leur avis de convocation.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

378/10/23

Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Madame Nathalie Simard, conseillère municipale du district n° 6, quitte cette séance spéciale peu après son commencement en motivant son départ auprès des autres membres présents, du maire et du directeur général et greffier-trésorier. Elle quitte ainsi pour des raisons de santé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

379/10/23

Financement du camion dix roues

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond est allée en appel d'offres pour l'achat d'un camion dix roues en remplacement du camion six roues, et ce, pour des raisons de performance et de besoins spécifiques du Service des travaux publics;

ATTENDU QU'un tel achat a été adjugé à Robitaille Équipement inc. (résolution **163/05/23**) pour un prix global de 394 730,80 \$ ou un prix net de 194 730,80 \$, avec taxes, soit 223 891,74 \$ après la reprise du camion six roues pour 200 000 \$;

ATTENDU QUE ce prix net de 194 730,80 \$ était le résultat d'une réduction de 200 000 \$ par la reprise en échange du camion six roues pour lequel une somme de 200 000 \$ avait été allouée comme valeur d'échange par Robitaille Équipement inc.;

ATTENDU QUE ce prix net de 194 730,80 \$ ou de 223 891,74 \$, avec taxes, devait être payé à même le fonds de roulement;

ATTENDU QUE la reprise du camion six roues a dû se faire rapidement au mois d'août 2023 (avant la mise en place du contrat du dix roues);

ATTENDU QUE ce camion six roues était en location avec la Banque Royale du Canada et que le rachat par anticipation à la Banque Royale du Canada (locateur) entraînait des pénalités de 25 578 \$ ou une pénalité réduite à trois mois d'intérêts, soit 1 966,80 \$ pour un solde net à payer de 205 541,81 \$, plus taxes : 236 321,89 \$, tel que décrit ci-joint, et ce, à la condition de refinancer le nouveau dix roues avec la Banque Royale du Canada;

ATTENDU QUE la vente du camion six roues a rapporté 200 000 \$, plus taxes, et que cette somme a été payée par un chèque du même montant par Robitaille Équipement inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QU'un financement par crédit-bail soit conclu avec la Banque Royale du Canada sur 84 mois pour un montant de 394 730,80 \$ moins un premier loyer de 200 000 \$, plus taxes, réduisant ainsi le montant net à financer à 194 730,80 \$, plus taxes, comme souhaité au moment de l'appel d'offres;

QUE s'ajoute à cela des frais de contrat de 500 \$, plus taxes, au taux indexable de 6,99 %, en vigueur au moment de la mise en place du nouveau contrat de crédit-bail avec la Banque Royale du Canada agissant comme locateur contractuel et Crédit Municipal;

QUE Rexcap agisse comme agent/courtier de la Banque Royale du Canada;
QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond, et M^{me} Marie-Josée Rondeau, trésorière et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Roxton Pond, aient tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail de 394 730,80 \$, plus taxes, avec la Banque Royale du Canada, dont copies des documents contractuels seront disponibles lors de la signature des documents pertinents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

380/10/23

Autorisation de modification des équipements du camion dix roues

ATTENDU la réception du nouveau véhicule dix roues (acheté récemment par la résolution 163/05/23) le 21 octobre dernier;

ATTENDU les quelques éléments du camion qui ne sont pas à la satisfaction de la Municipalité de Roxton Pond;

ATTENDU la rencontre du 24 octobre dernier entre la Municipalité de Roxton Pond et le vendeur de laquelle une entente a émané;

ATTENDU l'interprétation nébuleuse de quelques éléments dans le devis de soumission;

ATTENDU QU'une somme estimée à 4 000 \$, plus taxes, est requise pour la modification de deux jantes avant (1 400 \$), quatre jantes arrière (1 400 \$) ainsi que des déflecteurs (1 200 \$);

ATTENDU QUE l'entreprise Robitaille équipement procédera, à ses frais, à la modification de la saleuse télescopique, incluant tous les ajustements requis;

ATTENDU QUE l'entreprise Robitaille équipement fournira la documentation officielle sur la capacité de charge estimée à quatorze tonnes (stipulée dans le devis);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QUE la déclaration de satisfaction de livraison du camion dix roues équipé soit entière, conditionnellement aux modifications incluses ci-dessus;

QU'une somme estimée à 4 000 \$, plus taxes, soit utilisée pour procéder à l'achat des jantes et des déflecteurs par l'entreprise Robitaille équipement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

381/10/23

Démission de M. Jonathan Lavallée à titre de directeur adjoint par intérim du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton

ATTENDU l'embauche de M. Jonathan Lavallée à titre de chef aux opérations et de directeur adjoint par intérim du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton (résolution 256/07/22) et l'entente de travail signée à cet effet (résolution 287/08/22);

ATTENDU le désir de l'employeur de réorganiser quelque peu la gestion du service de sécurité incendie et des premiers répondants en scindant le poste de chef aux opérations et de directeur adjoint par intérim en deux postes distincts, soit chef aux opérations et directeur adjoint (résolution 363/10/23);

ATTENDU la démission déposée par M. Jonathan Lavallée concernant exclusivement le poste de directeur adjoint par intérim, et ce, suivant ce désir de réorganisation de la brigade incendie provenant du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal est informé des raisons menant à cette démission et accepte cette décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'entériner la démission de M. Jonathan Lavallée à titre de directeur adjoint par intérim du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton en date du 23 octobre 2023;

QUE M. Jonathan Lavallée conserve son poste de chef aux opérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

382/10/23

Nomination de M. Éric Daoust à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton

ATTENDU l'appel de candidatures concernant le poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton (résolution 363/10/23);

ATTENDU QUE l'appel de candidatures s'est déroulé en un premier temps à l'interne et que quatre candidatures ont été déposées;

ATTENDU le processus d'entrevues suivant l'analyse des dossiers de candidatures;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au conseil municipal M. Éric Daoust pour endosser le poste de directeur adjoint de la brigade de sécurité incendie et des premiers répondants;

ATTENDU QUE M. Éric Daoust, résident de Roxton Pond, œuvre au sein du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton depuis le 3 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'embaucher M. Éric Daoust à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton en date du 1^{er} novembre 2023;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour rédiger l'entente de travail avec M. Daoust concernant cette attribution de poste;

QU'une probation de six mois soit donnée au moment de l'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

383/10/23

Clôture de la séance spéciale

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

DE clore cette séance spéciale à 22 h 20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson